



Association dans une sarl en partageant les parts de moitié

Par **pauline2a**, le 12/10/2009 à 16:32

Bonjour,

Une de mes connaissances me propose une association en créant une SARL , cependant je pense qu'elle est en grande difficulté financière dans sa propre EURL... Quels sont les risques que j'encours avec une association à 50/50 % des parts : vais-je récupérer ses dettes??

Merci de votre réponse

Cordialement

Pauline